



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/5/Add.2
14 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Sixième réunion
La Haye, 7-19 avril 2002
Point 24 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN STRATÉGIQUE, RAPPORTS NATIONAUX ET FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

Programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'à 2010

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 4 de sa recommandation 1, la Réunion spéciale intersessions sur le plan stratégique, les rapports nationaux et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique (MSP), tenue à Montréal en novembre 2001, avait demandé au Secrétaire exécutif de préparer pour la sixième réunion de la Conférence des Parties un programme de travail pluriannuel pour la Conférence des Parties jusqu'à 2010, sur la base de la décision IV/16, des suggestions des Parties reçues au 1 mars 2002 et en tenant compte de la recommandation VII/12 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) sur les thèmes de travail futur. La présente note a été rédigée en réponse à cette demande.

2. Lors de sa première réunion, à la décision I/9, la Conférence des Parties avait adopté un programme de travail à moyen-terme pour la période 1995-1997 et exposé les principes devant diriger ces programmes de travail. Le programme de travail a été revu aux deuxième et troisième réunions de la Conférence des Parties (décisions II/18 et III/22) et s'est avéré être un outil fort utile pour l'organisation et la coordination des travaux de la Convention. Plusieurs programmes de travail thématiques ont été adoptés durant la période couverte par le premier programme de travail à moyen-terme. Lors de sa seconde réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision II/10, avait adopté le Mandat de Jakarta sur la diversité biologique marine et côtière, qui a débouché sur un programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière dans la décision IV/5. Lors de sa troisième et sa quatrième réunions, la Conférence des Parties avait décidé de formuler un programme de travail pluriannuel sur la diversité

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

biologique agricole (décisions III/11 et IV/6) et qui allait être adopté, plus tard, à la cinquième réunion (décision V/5). A sa quatrième réunion, la Conférence des Parties avait adopté les programmes de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures (décision IV/4) et la diversité biologique des forêts (décision IV/7).

3. Pendant cette période, la Conférence des Parties avait également examiné un certain nombre de questions intersectorielles dans le cadre de la Convention, dont l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (décisions II/11, III/15 et IV/8), les espèces exotiques envahissantes (décision IV/1), l'application de l'Article 8 (j) et des dispositions connexes (décisions III/4 et IV/9), les mesures d'encouragement (décisions III/18 et IV/10), l'approche fondée sur l'écosystème (décision II/8), l'étude d'impact (décision IV/10), les indicateurs (décision III/10 et IV/1), les zones protégées (décision IV/15), l'examen des Articles 6 (Mesures générales de conservation et d'utilisation durable) et 8 (Conservation *in-situ*) (décisions II/7 et III/9), l'accès à, le transfert et le développement de la technologie (décisions II/4 et III/16) et l'éducation et la sensibilisation du public (décision IV/10), entre autres sujets.

4. Dans sa quatrième réunion, en 1998, la Conférence des Parties, à la décision IV/16, avait arrêté un nouveau programme de travail à moyen-terme destiné à couvrir la période allant de la cinquième à la septième réunion, et qui identifie trois points essentiels, consistant en un domaine thématique et deux questions intersectorielles, pour un examen de fond à chacune des réunions. Les terres arides et semi-arides; l'utilisation durable, y compris le tourisme; et l'accès aux ressources génétiques étaient les points sélectionnés pour examen de fond à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

5. Pour faciliter la préparation d'un nouveau programme de travail à moyen-terme, le SBSTTA a proposé, lors de sa septième réunion, dans la recommandation VII/12, une série de thèmes comme sujets potentiels d'étude de fond à la huitième réunion et aux réunions ultérieures de la Conférence des Parties. Ces thèmes sont:

- (a) La restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la récupération des espèces rares et menacées d'extinction;
- (b) L'importance de la biodiversité pour la santé humaine;
- (c) L'importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité en contrôlant les espèces exotiques envahissantes;
- (d) Le rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'intervention d'urgence;
- (e) La diversité biologique insulaire; et
- (f) La biodiversité des zones urbaines et périurbaines.

6. Dans sa recommandation VII/12, le SBSTTA a également invité les Parties à faire part au Secrétaire exécutif de leurs remarques et observations sur ces possibilités et/ou des suggestions supplémentaires, selon le cas, pour qu'elles soient reprises dans un document d'information qui sera mis à la disposition de la sixième réunion de la Conférence des Parties. Une Partie a suggéré les thèmes supplémentaires suivants:

- (a) Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et moyens pour en atténuer les effets négatifs;

(b) Impact des conflits armés sur la biodiversité et moyens pour en atténuer les effets négatifs; et

(c) Impact des changements de la couche d'ozone sur la biodiversité et les moyens pour en atténuer les effets négatifs.

7. A la lumière du projet de Plan stratégique pour la Convention sur la diversité biologique, joint en annexe à la recommandation 1 de la Réunion sur le plan stratégique, et notamment des sections intitulées "le mandat", "la vision" et "les buts opérationnels", les questions ci-dessous peuvent être considérées comme des thèmes possibles pour étude de fond par la Conférence des Parties:

(a) Cibles, situation de référence et indicateurs de la situation et des tendances de la diversité biologique; et

(b) Intégration des préoccupations de biodiversité dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents, et qui représente un défi de taille à la mise en œuvre de la Convention.

8. Le programme de travail pluriannuel proposé, présenté à la section II ci-dessous, s'appuie sur la recommandation VII/12, le rapport de la MSP et les observations et remarques supplémentaires émanant des Parties. Les thèmes proposés ont été classés par ordre de priorité, en fonction de leur degré d'urgence et de la manière dont ils cadrent dans les programmes de travail actuels de la Conférence des Parties.

9. Lors de ses réunions, la Conférence des Parties examine une série de points de son ordre du jour qui sont regroupés sous les rubriques suivantes: questions d'organisation, rapports, examen de la mise en œuvre des programmes de travail, questions prioritaires et autres questions. Sous la rubrique "Examen de la mise en œuvre des programmes de travail", la Conférence des Parties pourrait décider de procéder à un examen critique approfondi des programmes de travail en cours sur les domaines thématiques et les questions intersectorielles choisis. La Réunion sur le plan stratégique a fourni une orientation en mettant en relief un certain nombre d'activités spécifiques qu'il faudrait entreprendre pour faciliter cet exercice d'examen critique, rentrant dans le cadre des procédures convenues d'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention (recommandation 1, annexe, para. 19). Lors de sa septième réunion, par exemple, la Conférence des Parties se penchera sur l'avis fourni par le SBSTTA sur un approfondissement et un affinement du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, en accordant l'intérêt mérité à une série de questions demandant une attention particulière de la part de la Conférence des Parties. ^{1/} La section III ci-dessous présente une proposition de calendrier pour l'examen critique des programmes de travail sur domaines thématiques et les questions intersectorielles.

10. La Conférence des Parties pourrait décider d'adopter le calendrier d'examen critique et d'évaluation des programmes de travail et du programme de travail pluriannuel pour la période 2006-2010 figurant aux sections II et III de la présente note.

^{1/} Voir décision V/2, para. 5.

II. PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES POUR LA PERIODE 2006-2010

11. Ce programme de travail pluriannuel (voir aussi l'Annexe) ne reprend que les questions prioritaires destinées à un examen approfondi. Les autres points sont considérés comme des questions pendantes.

12. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties pourrait examiner, entre autres, de manière approfondie les points suivants:

- (a) Diversité biologique insulaire:
 - (i) Evaluer la situation et les tendances de la diversité biologique insulaire;
 - (ii) Fournir une orientation sur les bonnes pratiques en matière de gestion des écosystèmes insulaires;
 - (iii) Elaborer un programme de travail basé sur les actions prioritaires;
- (b) Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés et récupération des espèces rares ou menacées d'extinction:
 - (i) Identifier les écosystèmes dégradés et les espèces rares ou menacées d'extinction;
 - (ii) Compiler des informations sur les technologies adéquates et leurs coûts pour la restauration et la réhabilitation des écosystèmes dégradés et la récupération des espèces;
 - (iii) Fournir des orientations sur les options et les techniques de réhabilitation et de restauration des principaux écosystèmes;
- (c) Cibles, situation de référence, indicateurs et intégration:
 - (i) Elaborer des propositions pour l'incorporation des cibles dans tous les programmes de travail au titre de la Convention;
 - (ii) Approuver les principes et une série de questions sur la formulation d'indicateurs, à l'échelle nationale, sur la situation et les tendances de la biodiversité et des méthodes pour déterminer la situation de référence;
 - (iii) Produire des orientations opérationnelles pour pouvoir intégrer les préoccupations de la biodiversité dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents.

13. En 2008, la neuvième réunion de la Conférence des Parties pourrait étudier, entre autres, de manière approfondie les points suivants:

- (a) Diversité biologique des zones urbaines et périurbaines:
 - (i) Evaluer la situation, les tendances et le rôle de la biodiversité, y compris les espèces exotiques, dans les zones urbaines et périurbaines;
 - (ii) Etudier l'impact de l'urbanisation et des activités périurbaines sur la biodiversité;
 - (iii) Formuler des orientations pour l'entretien de la biodiversité dans les zones urbaines et périurbaines, dont un programme de travail;

- (b) L'importance de la biodiversité pour la santé humaine:
 - (i) Apprécier les biens et les services de la biodiversité pour la santé humaine, y compris, par exemple, les médicaments, la nutrition, la biodiversité et les maladies humaines infectieuses;
 - (ii) Elaborer des options et de bonnes pratiques, dont un programme de travail;
- (c) L'importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité par le contrôle des espèces exotiques envahissantes:
 - (i) Compiler des études de cas en s'appuyant sur les principes directeurs pour le contrôle et la prévention des espèces exotiques envahissantes et l'atténuation de leurs impacts;
 - (ii) Elaborer des options de mise en oeuvre de la sécurité biologique par le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

14. En 2010, la dixième réunion de la Conférence des Parties pourrait examiner, entre autres, et de manière approfondie les points suivants:

- (a) Rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence:
 - (i) Evaluer la fonction et les services des éléments constitutifs de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence;
 - (ii) Elaborer des orientations et compiler des études de cas et des bonnes pratiques sur l'utilisation de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence;
- (b) Impact des conflits armés sur la biodiversité et les moyens d'atténuation des effets négatifs:
 - (i) Compiler des informations sur l'impact des conflits armés sur les éléments constitutifs de la biodiversité;
 - (ii) Elaborer des options pour atténuer les effets négatifs des conflits armés sur la biodiversité;
- (c) Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et les moyens d'atténuation des effets négatifs:
 - (i) Apprécier l'influence de la mondialisation, dont le commerce international et la communication, sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
 - (ii) Formuler des options pour promouvoir les effets positifs et réduire au minimum les impacts négatifs de la mondialisation sur la biodiversité;
- (d) Impacts des changements dans la couche d'ozone sur la biodiversité et les moyens d'atténuation des effets négatifs:
 - (i) Evaluer les répercussions de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité;

- (ii) Formuler des options d'atténuation des effets négatifs de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité, et pour adaptation.

III. CALENDRIER DE L'EXAMEN CRITIQUE APPROFONDI DES PROGRAMMES DE TRAVAIL

15. En 2006, la huitième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants:

- (a) La diversité biologique agricole;
- (b) La diversité biologique des terres arides et semi-arides;
- (c) L'Article 8(j) et les dispositions connexes.

16. En 2008, la neuvième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants:

- (a) La diversité biologique des forêts
- (b) Les espèces exotiques envahissantes
- (c) L'accès et le partage des avantages

17. En 2010, la dixième réunion de la Conférence des Parties pourrait décider d'examiner en profondeur les programmes de travail suivants :

- (a) La diversité biologique des montagnes;
- (b) L'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- (c) Les zones protégées;
- (d) Coopération et transfert de technologies.

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR LA PERIODE 2006-2010

Réunion de la Conférence des Parties	Questions pour étude de fond	Résultats escomptés	Principaux partenaires de préparation
Huitième (2006)	Diversité biologique insulaire	-Évaluation de la situation et des tendances -Orientations et bonnes pratiques en matière de gestion des écosystèmes insulaires -Programme de travail fondé sur les actions prioritaires	Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), ONU/DESA, PNUD/SDNP, Division des N.U. pour le développement durable, Centre international des études insulaires
	Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés	Orientation sur les options et les techniques de réhabilitation et de restauration des principaux écosystèmes et des espèces menacées d'extinction	PNUE, UNESCO, UICN, WRI, GCRAI, DIVERSITAS, Groupe Gran Canaria
	Cibles, situation de référence et indicateurs -Principes et série de questions sur la formulation d'indicateurs à l'échelle nationale	-Propositions d'incorporation des cibles dans tous les programmes de travail dans le cadre de la Convention -Principes pour les indicateurs - Orientations opérationnelles pour l'intégration	Les Parties, les principales organisations et agences intervenant dans chacun des domaines thématiques
Neuvième (2008)	Diversité biologique des zones urbaines et périurbaines	-Évaluation de la situation et des tendances dans les zones urbaines - Programme de travail	PNUE, ICSU-SCOPE, GCRAI, Banque mondiale, CNUEH (Habitat), UNESCO, GCE

Réunion de la Conférence des Parties	Questions pour étude de fond	Résultats escomptés	Principaux partenaires de préparation
	<p>Importance de la biodiversité pour la santé humaine</p> <p>-Appréciation des services rendus par l'écosystème pour la santé humaine, dont les médicaments, rôle des espèces dans la recherche médicale;</p>	<p>Biodiversité et maladies humaines infectieuses; et rôle de la biodiversité dans la production alimentaire mondiale.</p> <p>-Options et bonnes pratiques</p>	<p>PNUE, OMS, Université de Harvard, SCOPE</p>
	<p>Importance de la sécurité biologique dans la préservation de la biodiversité par le contrôle des espèces exotiques envahissantes</p>	<p>Options d'application de la sécurité biologique par le contrôle des espèces exotiques envahissantes</p>	<p>FAO, GISP, CIPV, OMS, OMI</p>
Dixième (2010)	<p>Rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence</p>	<p>-Evaluation du rôle de la biodiversité dans la prévention des catastrophes naturelles et l'aide d'urgence</p> <p>-Orientation, études de cas et bonnes pratiques</p>	<p>UNESCO-PHB, DIVERSITAS, PNUE</p>
	<p>Impact des conflits armés sur la biodiversité et moyens d'atténuation des effets négatifs</p>	<p>-Evaluation des impacts des conflits armés sur la biodiversité</p> <p>-Options d'atténuation des effets négatifs</p>	<p>PNUE, PHB</p>
	<p>Impact de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et moyens d'atténuation des effets négatifs</p>	<p>-Evaluation des impacts de la mondialisation sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</p> <p>-Options d'atténuation des effets négatifs</p>	<p>SCOPE</p>
	<p>Impact des changements dans la couche d'ozone sur la biodiversité et moyens d'atténuation des effets négatifs</p>	<p>- Evaluation des impacts de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité</p> <p>- Options d'atténuation des effets négatifs de l'amincissement de la couche d'ozone sur la biodiversité</p>	<p>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone</p>